

Pour une politique de l'alimentation renouvelée : La Justice sociale



Depuis 2009, une des priorités du Programme régional de l'alimentation est la « justice sociale » : ces termes couvrent l'ensemble des **actions menées vers les populations qui ne maîtrisent pas le contenu de leur assiette.**

Cette priorité a été **réaffirmée par le Ministre en charge de l'agriculture le 7 octobre 2014.** Pour en savoir plus sur la politique de alimentation renouvelée, [cliquez ici](#)

Dans le champ de la justice sociale, **divers objectifs et publics cibles** : à titre d'illustration, des actions d'amélioration de l'approvisionnement de l'aide alimentaire et de sensibilisation des bénéficiaires sont menées sur l'ensemble de la région par de nombreuses structures associatives. De la même façon, des dispositifs d'amélioration de la restauration et d'accompagnement éducatif des convives sont proposés aux structures hébergeant des personnes âgées.

Focus sur 3 d'entre elles :

L'alimentation des personnes en situation de précarité

La DRAAF Midi-Pyrénées, avec l'Agence régionale de santé, soutiennent des actions ayant pour but, d'une part, d'améliorer l'offre alimentaire à destination des publics en difficulté et, d'autre part, de réduire les inégalités sociales de santé.



A titre d'exemple, il y a deux ans, l'association de développement des épiceries solidaires (ANDES) a créé le programme Uniterres. Mis en place dans trois régions, Poitou-Charentes, Aquitaine et Midi pyrénées, et notamment dans le département du Gers, ce programme est un mode d'approvisionnement en circuits courts qui crée du lien entre le public des épiceries solidaires et des producteurs locaux. Au travers d'ateliers autour de l'alimentation

(Atelier culinaire, découverte chez les producteurs, module de sensibilisation...) il redonne sens, plaisir et revalorise la relation à l'alimentation des personnes défavorisées. Il soutient, par un système de précommandes et de prix garantis, le maintien et le développement des petites exploitations maraîchères fragilisées. Il permet un approvisionnement hebdomadaire, en produits frais, de qualité, économiquement accessible aux personnes en situation de précarité. Les produits frais principalement fruits et légumes, sont précommandés auprès des producteurs, livrés aux épiceries solidaires gratuitement et proposés en libre-service aux bénéficiaires, à un prix ne dépassant pas 30% de leur valeur à l'achat.

Les jardins partagés

Qu'ils soient familiaux, partagés ou d'insertion, les jardins collectifs, de plus en plus nombreux, permettent de répondre à de nombreux enjeux :

- accès à des légumes et à des fruits frais
- éducation à l'environnement
- sensibilisation aux métiers de l'agriculture
- insertion vers la voie de l'autonomie pour les personnes
- création de lien social et de lien intergénérationnel
- pratique d'une activité physique



Dans le cadre du programme régional de l'alimentation, en 2014, l'association Partageons les jardins ! sensibilise des collectivités du Gers dans le but d'essaimer ces jardins sur le département.

L'alimentation des personnes âgées

Améliorer l'alimentation des personnes âgées est un des enjeux du Programme régional de l'alimentation. Il s'agit à la fois de porter une attention particulière au contenu de l'assiette mais aussi au cadre et à l'environnement du repas.

En 2012, le Groupement des agriculteurs biologiques et biodynamiques du Gers (GABB 32) a accompagné des maisons de retraite du Gers afin de favoriser l'approvisionnement en produits bios et locaux des cantines de ces structures.

Dans le cadre du programme régional de l'alimentation 2014, des recueils d'actions de sensibilisation à l'alimentation à destination des personnes âgées (notamment pour les clubs du troisième âge et les maisons de retraite) sont en cours de rédaction. Les établissements du Gers pourront bénéficier de ces guides, dès leur parution.



Vous souhaitez mettre en place une action dans le champ de la justice sociale, prenez connaissance de l'appel à projets lancé le 7 octobre [Cliquez ici](#)